

Je suis en permission régulière depuis le 5 mai ; je serai à Rome le 17 juillet, pour reprendre mon service auprès du gouvernement du Saint-Père, que je tiens à grand honneur de servir.

Agréez, monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Baron de CHARRETTE,  
Lieutenant-colonel des zouaves pontificaux.

Une dépêche de Cahors annonce la mort presque soudaine de M. Paulin Limayrac, préfet du Lot, ancien rédacteur en chef du Constitutionnel. Il a succombé à une affection du cœur dont il avait plusieurs fois ressenti les atteintes.

Un exemple d'indépendance municipale que nous recommandons à qui de droit : La ville du Mans a demandé à contracter un emprunt. Le conseil d'Etat voulait mettre à sa charge certains travaux qui se rattachent à ceux qu'elle est disposée à entreprendre : il en serait résulté une aggravation de dépenses de 400,000 francs pour cette ville. Le conseil municipal a refusé de reconnaître l'utilité de ces travaux de surcroît, et n'a voulu voter aucun fonds pour leur exécution. Devant cette attitude, l'administration supérieure a dû renoncer à ses prétentions.

On mande de Saint-Petersbourg, 8 juillet : L'Empereur et l'Impératrice de Russie partent d'ici dimanche pour se rendre directement aux eaux de Kissengen.

Le Bilan de la Banque présente cette semaine les variations suivantes sur les différents chapitres. L'encaisse a diminué de près de 15 millions à 1204 millions et demi. Les comptes-particuliers ont diminué de 36 millions et demi à 391 millions et demi. La circulation des billets a augmenté de 15 millions et demi environ, à 1260 millions. Le chapitre du portefeuille est descendu à 430 millions avec 4 millions de diminution par rapport au bilan dernier. Quant au compte-courant du trésor il est descendu de 78 1/2 millions à 72 millions. Le chapitre des avances est resté stationnaire.

Les Italiens rampent aux pieds de la Prusse. Il n'est sorte de viles flatteries qu'ils ne lui adressent. Voici ce que publie la *Gazzetta* dans ses « éphémérides de l'avenir » :

28 juin 1870. — Sous Mayence, à trois heures du matin, l'armée française a attaqué le camp prussien ; après une lutte très sanglante, qui a duré sept heures, les Français ont été mis en déroute. Mac-Mahon, de Failly et Dumont sont prisonniers. Moltke a télégraphié à Berlin que la campagne est finie aussitôt que commencée.

On peut s'attendre à voir remettre en discussion, à propos du budget, diverses mesures réclamées, dans l'intérêt du public, de l'administration des postes. Un journal dit que le débat portera spécialement sur la réduction à 10 centimes de la taxe des lettres.

Ce journal annonce une interpellation qui serait faite par la gauche au sujet du secret des lettres. M. Vandal y répondra, ajoute-t-il, comme commissaire du gouvernement et donnera quelques détails statistiques assez curieux. Il exposerait, par exemple, que pendant l'année 1866, il n'aurait été décaucheté que huit lettres par les préfets, et qu'en 1867 (année de la circulation du comte de Chambord) on n'en aurait décaucheté que quarante-sept. 8 et 47 font 55. C'est 55 de trop : le journal en question est évidemment mal renseigné.

Il est question, pour les futures élections, d'une candidature de M. Guizot fils. On ne dit pas encore dans quel collège, mais ce sera probablement à Lisieux. On ajoute que le gouvernement ne fera pas d'opposition au fils de l'illustre homme

d'Etat, lequel est lui-même très-initié aux affaires politiques et économiques.

D'après une dépêche de New-York, le président Johnson aurait signé la loi fixant à huit heures la journée du travail dans les ateliers du gouvernement. C'est fort bien ; mais il faudrait savoir combien cette journée de huit heures sera payée.

Pour toute la chronique du jour : A. DORVILLE.

### Bulletin commercial

Roubaix, 11 juillet.

La situation des affaires est toujours bonne. Il s'est fait des ventes assez importantes. Il y a une reprise sur les unis ; mais les marchés traités en ces articles ne sont pas favorables aux fabricants qui ont dû faire des concessions sur les prix. Il s'est fait aussi des achats en nouveautés, mais dans des proportions moindres. La belle apparence de la récolte fait espérer que la prochaine saison sera beaucoup meilleure que la précédente, si toutefois des complications politiques ne viennent pas de nouveau entraver les affaires. Les déclarations ministérielles inspirent une confiance limitée ; ici comme partout, on voudrait voir les actes d'accord avec les paroles.

Les matières premières semblent fléchir. A Bradford, il n'y a pas eu grand changement durant la semaine. Il y a un mouvement sur la laine dans les pays de production ; les négociants et les filateurs ont fait quelques achats. Sur place, le calme continue. Les belles sortes et particulièrement les sortes brillantes maintiennent leur prix avec fermeté.

La situation n'a guère varié non plus pour les tissus. Les demandes pour l'Allemagne se ralentissent, les maisons qui travaillaient pour la France exécutent d'anciens ordres ; et on opère prudemment avec l'Amérique. Il n'y a pas de variations notables dans les affaires avec l'Orient. Les prix demeurent stationnaires.

J. REBOUX.

Si nous en croyons les bruits en circulation, le mouvement de reprise qui s'est produit lundi sur les marchés à coton d'Europe, aurait sa cause dans l'insuffisance de l'approvisionnement aux Etats-Unis, qui obligerait les filateurs américains à venir racheter le coton à Liverpool pour leur consommation.

Quoi qu'il en soit, le moment approche où les perspectives de la récolte prochaine en Amérique vont exercer une influence marquée sur le cours de cotons. Nous pensons être utile à nos lecteurs en transcrivant les nouvelles que donnent à ce sujet les journaux d'au-delà de l'Atlantique. Dans l'opinion des Américains, les deux Carolines, la Georgie et l'Alabama ont sensiblement moins planté cette année que l'année dernière ; d'autre part, il y a augmentation notable pour la Louisiane, un peu plus dans le Tennessee et l'Arkansas, et grandement dans le Texas, de sorte qu'en somme, on compte sur une étendue à peu près égale de terres cultivées. — Il paraît en outre que la plante, à la date ci-dessus, était dans des conditions exceptionnellement favorables, autant comme vigueur que comme précocité, et qu'on n'avait pas à redouter cette année la paresse des nègres, par la terrible expérience qu'ils en ont faite l'année dernière, et que par suite les planteurs avaient pu tenir leur récolte dans une excellente condition. — On semblait donc compter, à moins d'événements tout à fait imprévus, sur une récolte égale et même supérieure à celle de 1867.

La question des arrivages de l'Inde n'a pas une importance moindre que celle de la future récolte aux Etats-Unis. D'après MM. Jules Siegfried et Cie, on s'attendait à Bombay, à la date du 9 juin, à la prochaine venue de la moisson, les vents oranges qui avaient eu lieu depuis plusieurs jours en étant considérés comme les pré-

courseurs. — Elle était déjà déclarée d'ailleurs sur la côte de Malabar ; du Dharwar et Comptah, les arrivages étaient interrompus jusqu'à fin septembre ; du Béhar, on ne recevait presque plus rien, mais du Guzerati, les arrivages continuaient à se faire assez bien, en Dhollerah surtout. Il n'y avait plus qu'en cette sorte d'ailleurs, ainsi qu'en Oomrawatee, que le marché présentait encore un assez bon choix ; mais malgré les avis plutôt défavorables d'Europe, les natifs refusaient de faire aucune concession, et n'étaient même pas empressés de réaliser aux cours établis. Les expéditions jusqu'à cette date s'élevaient pour l'Europe à 691,984 b., dont 84,205 b. pour le Havre et 594,978 b. pour Liverpool, soit 10,000 b. de moins qu'en 1867.

(Industriel alsacien.)

### CHRONIQUE LOCALE

Le maire de la ville de Roubaix, chevalier de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur, informe ses concitoyens qu'à partir de lundi prochain 13 juillet, la circulation des voitures sera interdite dans la rue du Bois, pour permettre la reconstruction de la chaussée de cette rue.

Le Maire de la ville de Roubaix, chevalier de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur, donne avis que les personnes qui désiraient acheter des bâtiments à démolir, et provenant des expropriations faites récemment par la ville, peuvent s'adresser à la Mairie, au bureau des travaux publics, jusqu'au 20 juillet courant à midi, à effet d'y passer des traités de gré à gré pour un ou plusieurs lots, sur les bases du cahier des charges dressé pour la vente, mais leurs propositions pourront être acceptées même au-dessous du prix des évaluations primitives. Passé cette époque, la ville disposera de ses matériaux comme elle l'entendra.

Le maire, C. DESCAT. 7984

On nous mande de Paris que le ministre des finances s'occupe d'un règlement d'administration publique sur les octrois de toutes les communes de France.

La base de ce travail est un tarif-type, applicable aux octrois, en raison de l'importance de la population des communes et de la zone départementale dans laquelle elles sont classées. Le tarif ainsi régularisé et, nous l'espérons, atténué, recevra son application à partir du 1er janvier prochain.

La France sera divisée en cinq zones entre lesquelles seront répartis les 89 départements de la manière suivante :

La zone Nord comprenant 7 départements.	
» Centre »	20 »
» Midi »	33 »
» Est »	13 »
» Ouest »	16 »

Le nouveau règlement aura pour effet de remettre les octrois à la disposition des communes ou des conseils municipaux, et d'éviter une foule de formalités qu'entraîne le recours au pouvoir central pour obtenir des prorogations ou des suppressions de surtaxes aux octrois.

Le conseil d'Etat va être saisi de l'examen de cet important projet qui sera promulgué, par décret de l'Empereur, avant la réunion des conseils généraux.

Le ministère public a appelé à minima du jugement qui condamne les rédacteurs en chef du *Progrès du Nord* et de l'*Ordre d'Arras*, chacun à deux mois de prison et cinq cents francs d'amende.

La peine n'est donc pas assez sévère ?

Le *Moniteur* d'aujourd'hui publie un décret autorisant l'importation et l'exportation des grains par tous les bureaux de douane de l'Empire.

Mgr. l'archevêque de Cambrai a donné

la confirmation, mercredi, dans l'église Notre-Dame ; jeudi, dans la chapelle du collège N.-D. des Victoires ; vendredi, dans l'église St-Martin ; et aujourd'hui samedi, dans l'église paroissiale de Watteles.

Le nombre des enfants confirmés a été à Roubaix de 940, dont 501 appartenant à la paroisse Notre-Dame, 410 à la paroisse St-Martin, et 30 au collège. On sait que Mgr. l'archevêque avait donné la confirmation aux enfants de la paroisse Ste-Elisabeth dans le courant de juin.

Pendant le séjour qu'il vient de faire dans notre ville, Monseigneur, qui était descendu chez M. le doyen de Notre-Dame, a visité divers de nos établissements charitables.

Sa Grandeur donnera demain la confirmation dans la chapelle du collège de Tourcoing ; lundi, dans l'église de Neuville-en-Ferrain ; mardi, dans l'église Saint-Christophe, de Tourcoing ; mercredi, dans l'église Notre-Dame ; jeudi, dans l'église de Roncq ; vendredi, dans l'église d'Halluin, et samedi, dans l'église de Linselle.

Nous lisons dans la *Semaine religieuse* :

LILLE. — Le 24 juin, dans la crypte de l'église monumentale, s'ouvrait la Neuvaine annuelle en l'honneur de Notre-Dame de la Treille et saint Pierre. Elle se terminait le 2 juillet, jour anniversaire de la Procession et du Jubilé séculaires de 1854 qui, par la pose de la première pierre de l'édifice actuel, inauguraient l'état de choses nouveau succédant à la Collégiale de Saint-Pierre.

Cette Neuvaine fut, comme tous les ans, une occasion avide de saisir par notre population de témoigner ses sympathies profondes pour la grande Œuvre de Notre-Dame de la Treille et St-Pierre. Elles s'affirmèrent hautement par le concours incessant de peuple visitant la crypte et les travaux de l'église supérieure, et par la foule qui chaque soir se pressait si nombreuse dans la crypte pour entendre la voix éloquente et sympathique du R. P. Lartigue et recevoir la bénédiction du Saint-Sacrement.

M. l'abbé Aernout, chanoine-honoraire de Cambrai, archiprêtre de Sainte-Catherine, officiait à la messe solennelle, le jour de la fête de saint Pierre, et le 2 juillet, au Salut de clôture de la Neuvaine.

M. l'abbé Hérenget, chanoine-honoraire de Cambrai, doyen de Notre-Dame à Roubaix, officiait à la Messe solennelle, le 2 juillet, jour de la fête. — En invitant M. le doyen de Notre-Dame, l'Œuvre de Notre-Dame de la Treille avait un double but. Elle s'assurait pour l'une des cérémonies principales de la Neuvaine un haut et sympathique concours. Elle voulait de plus rendre en la personne de M. le doyen de Notre-Dame un hommage particulier de reconnaissance à la ville de Roubaix. C'est, en effet, à l'une des personnes les plus influentes de Roubaix qu'est due l'initiative des démarches qui, le 24 mai dernier, réunissaient dans la crypte de l'église monumentale, sous la présidence de Mgr l'Archevêque, les députations des principales villes de notre diocèse et de beaucoup de localités voisines de Lille venues en pèlerinage en la crypte. Cette réunion, avec ses quatre cents communions d'hommes, qui restera comme un jour mémorable dans les annales de l'Œuvre de Notre-Dame de la Treille, ne sera pas un fait isolé de son histoire. Elle est destinée à se produire tous les ans. C'est le désir formellement exprimé par Mgr l'Archevêque qui a promis de venir chaque année la présider et célébrer la Messe de pèlerinage.

La société des *Cricks-Sicks* de Tourcoing est partie ce matin pour Senlis où elle va assister au concours offert par la municipalité et auquel prendra part aussi une société roubaissienne, *La Lyre*.

Nous souhaitons bonne chance aux uns et aux autres. Les choristes tourquennois soutiendront dignement l'honneur de leur

bandière, illustrée déjà par de si beaux succès. De son côté, la *Lyre roubaissienne*, bien que combattant dans un rang plus modeste, voudra certainement conserver intactes les traditions artistiques de notre ville.

Les *Cricks-Sicks* chanteront demain dimanche la grand'messe dans la principale église de Senlis.

La journée de vendredi a été marquée par quelques accidents dans diverses manufactures. Dans une teinturerie, une turbine a éclaté ; un contre-maître et deux ouvriers ont été blessés. Dans un tissage, un ouvrier a eu la main saisie dans un engrenage et grièvement mutilée.

Hier, dans l'après-midi, un enfant, qui sortait de l'école des Frères, a été renversé sur la place Notre-Dame par une voiture de camionnage. Il en a été quitte pour une foulure au pied.

Hier vendredi, six paniers de maqueaux complètement gâtés, présentés au Mince par le sieur Wallon, marchand de poisson à Roubaix, ont été saisis par l'ordre de M. Thieus et enfouis par les soins de la police.

Les nommés Joseph Glorieux, tisserand, Henri Cochetoux, tisserand, Adolphe Desnoiset, baqueleur, Etio Hautefeuille, lainier, Sophie Esprit, ménagère, demeurant à Roubaix ; Jean Vitteand, paveur, demeurant à Tourcoing ; Grégoire Demeyer, sans profession, demeurant à Watteles ; et Etise Delcourt, journalière, demeurant à Leers, ont été arrêtés pour fraude.

Deux incendies ont eu lieu ces jours-ci dans nos environs.

A Annappes, le feu a détruit, jeudi après-midi, une petite ferme occupée par le sieur Delerue qui en était propriétaire. La perte est évaluée à 2,500 fr. Il y avait assurance. La cause du sinistre est inconnue.

Le lendemain, le feu s'est déclaré dans la tannerie du sieur André Dewavrin, à Cysoing. On put heureusement s'en rendre maître assez rapidement. Le sinistre a seul été atteint. La perte est de 3,800 fr. Il y avait aussi assurance.

Des brisures mal éteintes avaient été déposées dans un coin du séchoir. C'est là que l'incendie a pris naissance.

L'Echo du Nord publie le texte d'une nouvelle charte qui doit désormais régir la population lilloise :

DRÔLE PUBLIC DES LILLOIS.

Art 1. — Tout Lillois doit balayer. Tous les habitants de Lille sont égaux devant le ruisseau, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leur rang.

Art 2. — Ils contribuent également dans la proportion de leur façade aux charges de la voirie.

Art 3. — Ils sont tous également admissibles à la dignité de curés d'égoûts, du moment qu'ils en ont sous leur trottoir, en se conformant aux règlements sur les matières.

Art 4. — Leur liberté individuelle est également garantie, personne ne pouvant être poursuivi que sur la dénonciation d'un agent cru sur parole.

Art 5. — Chacun pourra balayer à l'heure qu'il voudra, pourvu que ce ne soit ni avant cinq ni après six heures du matin.

Art 6. — Les agents de la municipalité pourront balayer à toute heure, parce qu'ils sont payés pour cela. Les propriétaires n'auront pas cette faculté, parce qu'ils paient.

Art 7. — Toutes les propriétés sont inviolables sans aucune exception, même celles que les gamins abiment tous les jours sans que la police vienne faire la moindre attention.

Art 8. — La ville peut exiger le sacrifice d'une propriété pour cause d'intérêt

M. Edouard sera marié... et aimez-moi toujours comme votre fille.

Encore pardon du chagrin que je vais vous causer, encore pardon et merci !  
« Votre fille adoptive,  
« GEORGETTE DUVAL. »

— Qu'on cherche mon fils ! qu'on me le trouve, cria M. Martin, en marchant à grands pas dans sa chambre et qu'on attelle !

— Voici Monsieur qui rentre, dit un domestique.

— C'est bien, laissez-nous.

Et le vieillard marcha au-devant de son fils.

Par un mouvement spontané, celui-ci se précipita presque à ses pieds en pleurant.

— Eh bien ! qu'est-ce que cela ?... toi à mes pieds... mon enfant... Dans mes bras, mon Edouard !

— Oh ! mon père, ne l'épousez pas disait le jeune homme.

Une révélation soudaine se fit dans l'esprit de M. Martin, et il comprit le double amour des deux jeunes gens.

— Tu l'aimes donc bien ? dit le père, en souriant, comme sourient les pères qui sont disposés à tout accorder.

— Oh ! de tout mon cœur !

— Eh bien ! tu as raison ?

— Quoi ! tu approuves ?

— Parbleu ! est-ce que je veux autre chose que votre bonheur à tous les deux ? Je ne mariais pour n'être pas seul, pour l'avoir avec moi, puisque tu l'en allais.

— Oh ! nous ne vous quitterons pas...  
— Eh ! voilà ce que je demande, mon cher enfant, embrasse-moi ! n'as-tu pas cru que je voulais me marier par amour ?

— Et Mlle Lucie Berger.

— Ah diable ! je l'avais oublié... nous y songerons ; mais le plus pressé est d'aller chez ta future...

Il est inutile de parler de la joie d'Edouard ; retournons à la mansarde au moment où M. Claude vient de s'y présenter.

En le voyant entrer, Georgette avait poussé un cri d'effroi, car elle avait reconnu l'homme aux breloques.

Sans tenir compte de cette réception peu encourageante, Charnel avait refermé la porte, et du ton d'un homme sûr de son fait, convaincu du succès, il s'approcha de la jeune fille et voulut lui prendre la main pour placer à son bras le bracelet qu'il avait avec lui.

A ce contact, Georgette se redressa vivement.

— Sortez ! monsieur, sortez ! dit elle en le repoussant ; sortez, ou j'appelle !

— Allons donc, ma belle... à quoi bon ces airs de Lucrèce ?

Et il voulut recommencer sa tentative ! la jeune fille put se précipiter vers la porte, l'ouvrit en criant au secours et se sauva ; mais à l'entrée de l'escalier elle tomba dans les bras de M. Martin et d'Edouard, qui arrivaient.

— Ah ! défendez-moi, mon père, dit elle en montrant Claude Charnel blême de fureur.

— Ce n'est pas à moi de te défendre, ma fille, c'est à ton époux.

Georgette se pendit au cou d'Edouard.

— Allons, drôle ! dit Edouard en menaçant Claude de sa canne, sortez.

Notre homme ne se le fit pas dire deux fois ; il passa la tête baissée, mais il était

si suffoqué par la rage, qu'il ne fit pas attention où il mettait les pieds, et que, trébuchant tout à coup, il roula du haut en bas de l'escalier en blasphémant.

Il s'était cassé la jambe.

Cemment M. Martin s'y prit-il pour rompre, d'une façon polie ou à peu près avec les dames Berger ? Nous l'ignorons ; mais la belle Lucie n'est pas une héritière difficile à placer, et, pour ne pas rester longtemps sous le coup de cet échec, trois semaines après, avant qu'Edouard fut marié lui-même, elle se hâta d'accepter le nom, la main et les écus d'un seigneur étranger, qui lui apporta soixante ans, cent mille livres de rente, un catarrhe, le tout surmonté d'une couronne de duc.

Tout naturellement, elle s'empressa d'envoyer une lettre de faire part à M. Martin.

Un mois plus tard, Edouard recevait de Georgette, en échange du fameux bouquet de violettes qu'il avait conservé, un bouquet de fleurs d'orange. Puis les deux reliques fleuries et parfumées furent précieusement serrées.

Et chaque année, à la saint George, Edouard et son père offraient à la jeune femme un bouquet de violettes pour perpétuer le souvenir de cette charmante aumône, que Dieu avait payée d'un bonheur immense et mérité.

FIN.

### ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

1er juillet. — Philomène, fille naturelle de Léonie Beaucarne.

Marie Debarbieux, fille légitime de Louis et de Marie Caudsire.

2 juillet. — Angèle, fille légitime de Cyrille Beutens et de Clémentine Berte.

Alphonse, fils légitime de François Rose et de Thérèse Vollekind.

Jean Baptiste, fils légitime de Constantin Lapaux et de Rosalie Desmet.

Pierre, fils légitime de Pierre Overdépout et de Jeanne Borremans.

Sylvie, fille légitime de Bernard De Graeve et de Romanie Huysenstryt.

Désiré, fils légitime de Désiré Lefebvre et d'Apolline Bour.

Marie, fille légitime et jumelle de J.-B. Dejede et de Flore Kempers.

Hortense, fille légitime et jumelle de J.-B. Dejede et de Flore Kempers.

Elisa, fille légitime de Louis Denoulet et de Catherine Delfosse.

Edouard, fils légitime de Ferdinand Onré et de Sylvie Tilleol.

3 juillet. — Marie, fille légitime d'Albert Schepens et de Marie Jonckherre.

Jules, fils légitime de Bernard Ingelbreck et de Sophie Perrin.

Adèle-Jeanne, fille légitime de Julien Cheval et d'Adèle Valat.

4 juillet. — Louise, fille légitime de Jean Deloddère et de Blandine Coussens.

Jean-Baptiste, fils légitime de Louis Wanin et d'Adèle Noelin.

Prudent, fils légitime d'Henri Joye et d'Apolline Petit.

Achille, fils légitime de Gustave Glorieux et de Marie Odou.

Henri, fils légitime et jumeau d'Emile Scrépel et d'Hermance Moyart.

Alphonse, fils légitime et jumeau d'Emile Scrépel et d'Hermance Moyart.

Victor, fils légitime d'Eugène Terlyneck

et de Joséphine Veniel.

Marie, fille légitime de Louis Debouvries et de Pauline Duquesne.

Marie, fille légitime de Ferdinand Vroman et de Clara Croip.

DÉCÈS.

Du 9 juillet. — Maes Marie Louise, 6 mois, rue des Filatures.

Honorez Hyacinthe, 85 ans, veuve de Pierre François Delecluse, rentière, rue du Grand-Chemin.

Ledewyn Zelia Maria 1 an 6 mois, rue de France.

Desprez Léon Clément, 3 ans 6 mois, rue Neuve de Fontenoy.

Darras Sophie, 24 ans, soignense, épouse de Pierre-François Herman, Hospital.

Vaegenhende Thérèse, 19 ans, célibataire, Hospital.

Du 10. — Auktere Marie, 2 mois, Basse Mazure.

Thomas Victorine, 1 an, rue du Colège.

Desbouvrie Maria, 1 an 8 mois, Cul de Four.

Beuscart Marie, 4 mois 2 jours, Fontenoy, fort Wattelet.

Boudry Charles, 26 ans, célibataire, rattacheur, Hospital.

Deleu Pierre François, 1 mois, rue du Fort.

Devliegher Séraphin Désiré, 3 mois, rue Philippe Le Bon.

Librairie J. REBOUX, rue Nain 4, Roubaix.

LE

TRÉSOR DE LA MAISON

par la comtesse de Bassanville, PRIX 4 fr. 50.